

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur le rapport du Groupe Conseil UDA et la réponse de CMQR
relativement à la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Stéphane Lavallée

Date: 2026-06-30

voir ci-joint

Attachement No1

Lac-Mégantic, le 22 juin 2026

Équipe de projet de la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic
Édifice de Transports Canada
Place de Ville, Tour C
330, rue Sparks, 23^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Objet : Tour de télécommunications

À qui de droit,

Je suis l'un des propriétaires ayant subi l'expropriation d'une partie de son terrain dans le cadre du projet de voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic. Je réside désormais sur un lot contigu à la future voie ferrée.

J'ai appris avec stupeur que ce projet comprend maintenant l'implantation d'une tour de télécommunications d'une hauteur minimale de 48,8 mètres (environ 160 pieds), directement derrière ma résidence, sur la portion de terrain expropriée. Cette information, révélée lors de la distribution des avis de travaux ferroviaires puis confirmée par des représentants de Transports Canada lors d'une rencontre le 27 mai dernier, constitue à mes yeux une modification majeure et inacceptable du projet tel qu'il a été présenté jusqu'ici.

Par la présente, je manifeste formellement mon opposition aux avis de travaux tels que reçus et à cette tour de télécommunications en particulier.

Il importe de rappeler brièvement la succession des événements dans ce dossier.

- Dans un premier temps, une proposition m'a été faite pour l'acquisition d'une bande de terrain relativement restreinte. On m'indiquait alors qu'un futur passage me permettrait de conserver un accès à la partie résiduelle située de l'autre côté de la future voie ferrée. Malgré la frustration de voir le train arriver sur ma propriété, je trouvais un certain apaisement à l'idée de préserver un accès à un secteur boisé de grande valeur, notamment une remarquable pinède vieille de plusieurs décennies.
- Dans un deuxième temps, la portée de l'expropriation a été considérablement élargie. Il ne s'agissait plus d'une simple lisière de terrain, mais d'une emprise beaucoup plus importante. On m'a alors informé que la partie résiduelle, que je devais conserver, incluant la pinède, serait aussi expropriée, au motif que l'aménagement du passage prévu initialement était désormais jugé trop compliqué et/ou trop coûteux. (Je n'ai jamais su précisément.)
- Bien que profondément affecté par ces changements, j'ai accepté la proposition de compensation dans un esprit de collaboration et de contribution au bien collectif.

Mon acceptation prenait en compte le fait que nous conservions intacte notre vue sur la prairie et le boisé derrière la maison.

Aujourd'hui, j'ai le sentiment d'avoir été floué; on m'annonce que l'élément auquel ma famille et moi tenons le plus (après avoir cédé une partie de notre propriété), soit la vue dégagée sur la forêt depuis notre cour arrière, serait profondément dénaturée par l'implantation d'une tour de télécommunications de très grande hauteur. Il ne s'agit aucunement d'un aménagement mineur ou discret. Une structure de 160 pieds, équivalant à un immeuble de 12 à 16 étages environ, érigée de surcroît sur la partie la plus élevée du terrain, modifiera de façon brutale et durable le paysage visible depuis notre propriété, mais aussi pour un secteur beaucoup plus large de la ville.

Cette nouvelle infrastructure risque effectivement d'altérer de manière significative le caractère naturel de la colline de la croix lumineuse, qui constitue un repère paysager, identitaire et patrimonial important pour Lac-Mégantic. Ce secteur ne représente pas seulement un arrière-plan visuel; il fait partie du cadre de vie, de l'expérience quotidienne des résidents et de l'image même de la ville. L'introduction d'un ouvrage technique de cette ampleur, accompagné vraisemblablement d'équipements connexes et d'un balisage lumineux nocturne, porterait atteinte à l'intégrité visuelle du site et au caractère naturel qui en fait sa valeur. Le tout à proximité du centre-ville.

Lors de la rencontre du 27 mai avec des représentants de Transport Canada, j'ai demandé à obtenir des informations précises sur cette tour projetée, notamment quant à son apparence, aux équipements qui y seraient installés, ainsi qu'au type d'éclairage ou de signalisation lumineuse prévu. À ce jour, je suis toujours en attente de ces renseignements. Cette absence d'information ne fait qu'accentuer les préoccupations légitimes que soulève l'ajout d'un tel équipement dans un milieu aussi sensible sur le plan paysager.

Lors de cette même rencontre, il m'a également été indiqué que la future voie ferrée sera située sur la partie la plus élevée du terrain, de sorte que les convois pourraient être visibles depuis ma propriété. Je suis évidemment aussi très préoccupé par les impacts sonores associés à cette configuration. Là encore, aucune information claire ne m'a été communiquée.

Je tiens à rappeler que je n'ai jamais été opposé, par principe, au projet de voie de contournement ferroviaire, malgré les conséquences directes et déplorables qu'il entraîne pour moi, mes voisins et certains concitoyens. Au lendemain de la tragédie de 2013, j'ai moi-même animé la démarche de participation citoyenne au nom de la Ville de Lac-Mégantic et j'ai pu mesurer l'importance collective qu'avait alors ce projet pour notre communauté. Par la suite, j'ai dirigé le Bureau de reconstruction du centre-ville; j'ai été témoin des efforts importants afin que le développement durable soit au cœur du projet de reconstruction et d'aménagement du territoire.

En acceptant qu'une portion importante de ma propriété soit sacrifiée, j'ai consenti à faire passer l'intérêt général avant mes intérêts personnels, même si cette situation bouleverse profondément mon projet de vie.

Cependant, l'ajout d'une tour de télécommunications sur la colline de la croix lumineuse change fondamentalement la nature des impacts du projet. Il ne s'agit plus uniquement d'une infrastructure ferroviaire imposant des contraintes fonctionnelles, mais d'une intervention supplémentaire qui compromet directement un joyau du patrimoine naturel et paysager de Lac-Mégantic et de sa région. Cet ajout, qui n'avait pas été annoncé ou qui n'a pas été divulgué en temps opportun, constitue un motif sérieux et légitime d'opposition à l'évolution actuelle de l'ensemble du projet. C'est un affront à l'approche de développement durable que nous préconisons ici.

En conséquence, je demande que Transports Canada suspende cette composante du projet, rende publiques toutes les informations pertinentes à son sujet et mette de l'avant des solutions alternatives, acceptables pour la collectivité, permettant d'éviter une atteinte aussi importante au paysage signature de Lac-Mégantic et à notre qualité de vie.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Stéphane Lavallée
3291, rue Lafontaine
Lac-Mégantic (Québec) G6B 2K5
Tél. : 514-214-4181